

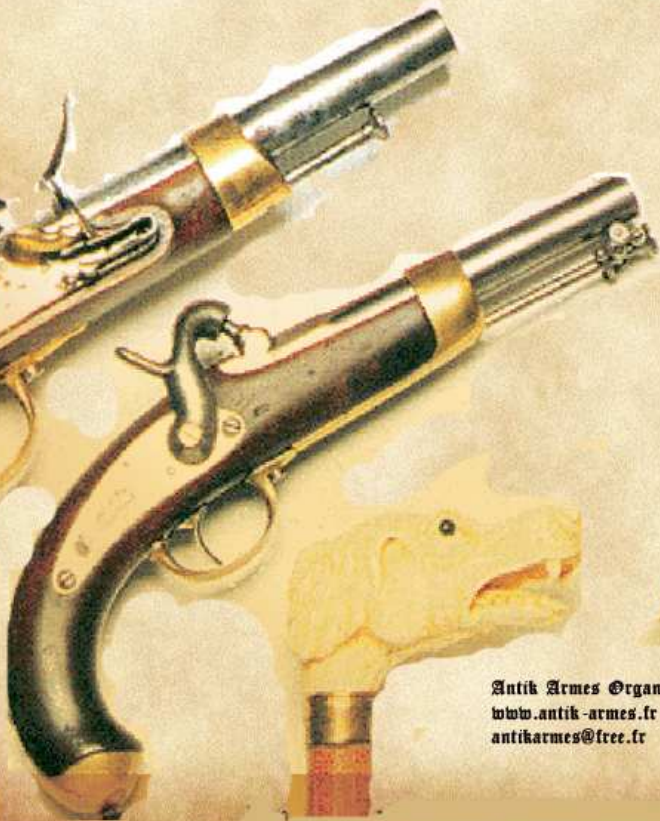
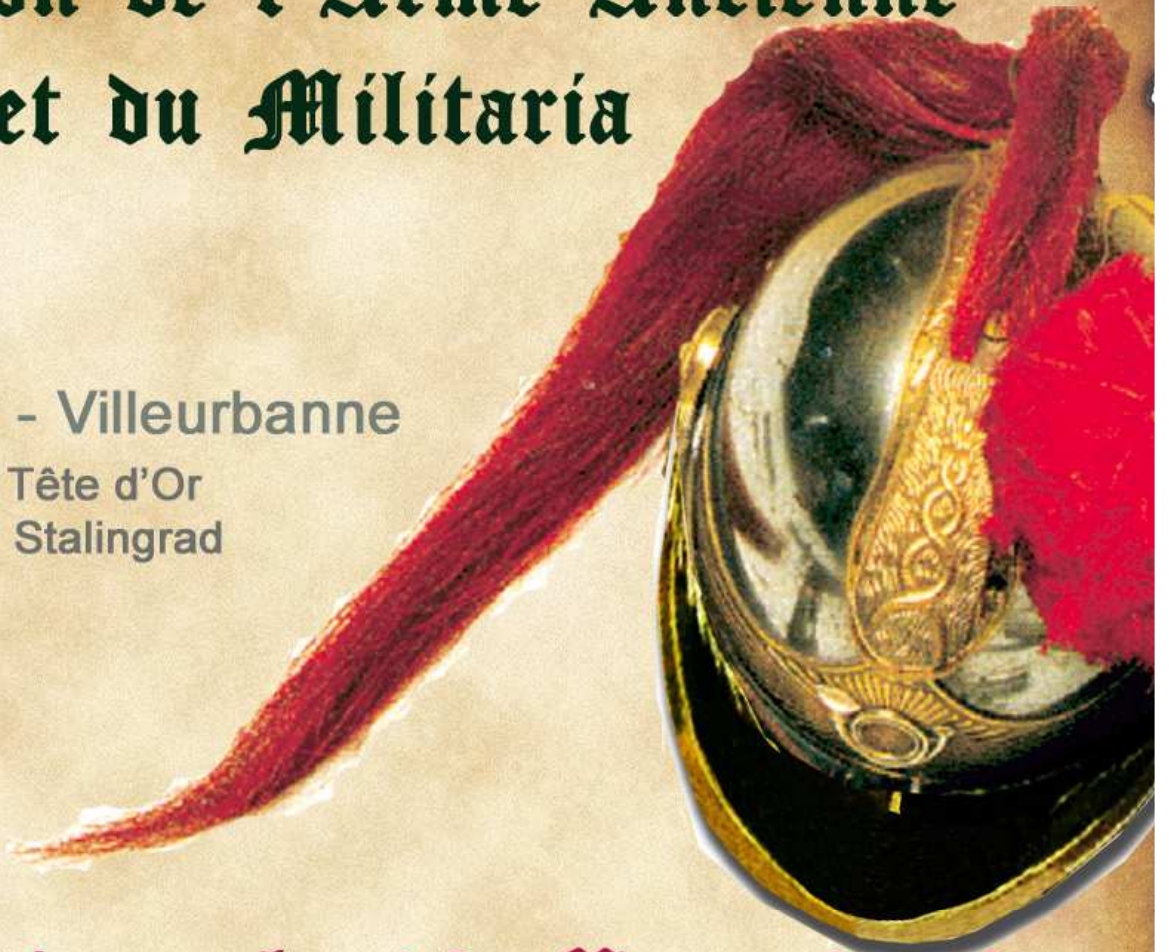
Salon de l'Arme Ancienne et du Militaria

LYON - Villeurbanne

Espace Tête d'Or
103, Bd Stalingrad

Dimanche 18 Mars 2012

Antik Armes Organisation
www.antik-armes.fr
antikarmes@free.fr



Antik Armes Organisation
N. HOTIN - CURNIER

Conseiller Technique
Jean-Jacques HOTIN

LYON

Espace Tête d'Or

103 BD STALINGRAD
69100 LYON

LE PLUS GRAND RENDEZ VOUS DU COLLECTIONNEUR

DIMANCHE 18 MARS 2012

SALON BI-ANNUEL DE L'ARME ANCIENNE et MILITARIA

Attention : Le nombre de TABLES étant limité, les ATTRIBUTIONS d'emplacement se feront dans l'ordre d'arrivée des réservations, accompagnées du paiement total.

AUCUNE RESERVATION NE SERA PRISE PAR TELEPHONE

Déballage marchands : Dimanche 18 de 06H00 à 08H30

Ouverture au public : Dimanche 18 de 08H30 à 16 H30

Nathalie HOTIN- CURNIER

Villa Lau Ri DA - 9 Av du 8 Mai 45 - 83790 PIGNANS

Port : 06 09 32 41 87 E-mail : antikarmes@free.fr



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LOI DU 30/11/87 DECRETS 86-1039 et 88-1040 DU 14/11/88
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUS LES PARTICIPANTS
AU SALON DE L'ARME ANCIENNE et du MILITARIA
DU 18 MARS 2012 à L'ESPACE TETE D'OR

MARCHANDS INSCRITS AU TC

NOM (personne physique)

ou

SOCIETE (personne morale)

ADRESSE

N°du RC

délivré par le tribunal de commerce le

N°de la carte d'identité

délivrée par la préfecture de

TELEPHONE

e-mail

COLLECTIONNEURS

NOM

PRENON

ADRESSE

N° de la carte d'identité

Délivrée par la préfecture de

TELEPHONE.

e-mail

PROFESSION

Le collectionneur participant déclare connaître les décrets mentionnés ci-dessus et déclare ne participer qu'occasionnellement à ce genre de manifestation.

ANNEXE AU REGLEMENT :

DECRET n°95-989 du 6 mai 1995 relatif à l'application du décret du 18 avril 1939 fixant le régime des matériels de guerre, armes et munitions /

CHAPITRE 3 ART.50 :.../.... Les organisateurs de salons ou de manifestations publiques ou sont présentés ou vendus des armes et des éléments d'arme sont tenus de vérifier que les exposants possédant l'autorisation ou ont fait la déclaration visée à l'article 6 ci-dessus.

ART 6 : Chapitre 1er. DECLARATION (Voir J.O du 7 mai 95 page 7461

C'est à dire que seul sont autorisés à présenter des armes de 5ème et 7ème catégorie les marchands et armuriers inscrits au TC.



Antik Armes Organisation
Conseiller Technique Jean Jacques HOTIN

**DEMANDE DE PARTICIPATION AU SALON DE L'ARME ANCIENNE
DU DIMANCHE 18 MARS 2012**

Espace tête d'or – LYON Villeurbanne

A RETOURNER ACCOMPAGNE DE 2 CHEQUES DE 50%

1 chèque sera encaissé 1 semaine avant le salon

1 chèque sera encaissé après la manifestation

Les réservations ne seront effectives qu'accompagnées des 2 chèques

NOM : PRENOM :

ATTENTION : LOCATION PAR METRE LINEAIRE : 50 EUROS T.T.C

Merci de cocher le type de produit exposé

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Armes anciennes | <input type="checkbox"/> Insignes | <input type="checkbox"/> Presse spécialisée |
| <input type="checkbox"/> Militaria | <input type="checkbox"/> Figurines | <input type="checkbox"/> Couteaux |
| | <input type="checkbox"/> Autre à préciser | |

Je réserve..... Mètres de table à 50 EUROS TTC soit
EUROS.

Je soussignécertifie avoir reçu et accepte le règlement du salon de
l'arme ancienne de Lyon du 18 Mars 2012

Signature obligatoire:



IMPORTANT

Pour les marchands qui présentent des armes de 5ème et 7ème catégories, joindre impérativement une photocopie de l'autorisation préfectorale en cours de validité